

une fois: Dans le Québec, nous avons un pourcentage considérable de ce que nous appelons nos jeunes gens en colère, qui voient que les bonnes volontés, les bons arguments n'ont pas suffi à leur donner justice, et qui exigent d'être considérés comme des partenaires à part entière dans la Confédération. Cela n'est pas du racisme que de dire cela; quelqu'un a insinué que c'était du racisme. Du racisme, monsieur le président, ça consiste pour une race à vouloir en dominer une autre. Nous ne voulons pas dominer une autre race; nous savons que nous sommes en minorité ici, et, au vote, nous savons que nous n'aurons pas la majorité. Nous savons qu'il y a eu des pactes conclus dans le passé qui nous accordaient certains droits sacrés, participation par exemple au gouvernement de ce pays, puisque nous payons nos taxes comme tout le monde et que nous participons à la vie du pays. Alors, nous voulons exiger que ces droits que nous avons soient inscrits dans les textes de loi.

Monsieur le président, il est possible que le sous-amendement soit voté et je voudrais que tout de même cette discussion qui a été faite à la Chambre ait une résonance encore une fois dans la conscience de tous mes collègues ici qui veulent l'unité du pays. Qu'on le veuille ou non, il y a des réclamations qui se font actuellement dans le Québec qui nous semblent légitimes, puisqu'elles répondent à des aspirations absolument naturelles et fondamentales, et il faudra y satisfaire. Autrement, ce sera le séparatisme que nous craignons tellement.

Donc, faisons le point. Il ne s'agit pas de racisme, il s'agit de consacrer quelque chose une fois pour toutes, si l'on croit aux deux nations qui forment la Confédération. Il s'agit de décider si véritablement cette croyance que nous avons, cette conviction que nous avons, doit être traduite dans des textes de loi. Et il s'agit de décider que la bonne entente n'est plus simplement un vœu pieux mais quelque chose de concret.

Et pour renforcer ce que j'ai dit tantôt et prouver qu'il n'y a aucune étroitesse d'esprit ou de séparatisme chez nous, même si quelques-uns d'entre nous plaident leur cause avec fougue et avec feu,—on aura compris que c'est à la suite d'un siècle de brimades et que, jusqu'à un certain point, il est peut-être compréhensible qu'à un moment donné ils élèvent le ton—je veux tout de même démontrer que nous ne sommes pas des fanatiques, puisque nous élisons, dans la province de Québec, des gens de langue anglaise. Dans ma circonscription, monsieur le président, on a élu un Juif, un M. Hartt, déjà on l'a réélu à plusieurs reprises, même après avoir été expulsé de l'Assemblée législative. On a élu un M. Ryan, et si je repassais tous

les noms des Anglais ou des Juifs pour lesquels les Canadiens français ont voté, il y en aurait toute une série.

Mais, monsieur le président, il y a des gens, ici, qui semblent vouloir adopter l'attitude de l'autruche. L'honorable député de Lapointe a mentionné que les Canadiens français jugeaient ne pas avoir une juste représentation dans les différents ministères et dans les organismes gouvernementaux, et c'est vrai. Je ne dis pas que c'est à cause de l'intransigeance nécessairement; je sais que les Canadiens français ne se sont pas toujours présentés, mais il reste tout de même que c'est un fait qui frappe ceux de leur génération de 1966. J'ai pris la peine de faire un relevé, dans certains ministères et dans certaines compagnies gouvernementales, des principaux noms dans l'annuaire téléphonique qui sont rattachés aux ministères ou aux bureaux de direction, et j'ai trouvé des choses fantastiques.

Je vois, au ministère de la Défense nationale, sur 25 noms, cinq noms à consonance française; remarquez bien qu'il est possible qu'il y en ait qui sont de consonance française, mais je les compte quand même. Au ministère de l'Industrie je vois que sur 45 noms, il y en a trois à consonance française; je remarque que dans la plupart des cas, ces noms-là sont dans des postes subalternes. Aux Pêcheries, je vois 71 noms, et j'en vois huit à consonance française; je compte même ceux qui ont des noms à consonance française et qui parlent anglais. Au ministère des Postes, j'en vois 71, dont 16 à consonance française. Monsieur le président, je pourrais continuer comme cela *ad infinitum*. Au ministère de la Production de défense, je vois 44 noms, dont trois à consonance française. Au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, 52 noms, dont 12 à consonance française. Au ministère des Transports, 22 noms, dont 19 à consonance française. Au ministère des Travaux publics, ce n'est pas mal; on a le tiers, 45 de langue anglaise, et 15 à consonance française. Alors le tiers, cela nous satisfait.

[Traduction]

L'hon. M. McIlraith: Ce n'est pas exact. Ce chiffre n'est pas celui du ministère des Travaux publics.

M. Mongrain: Je veux bien écouter le ministre s'il peut me reprendre.

L'hon. M. McIlraith: Oui, je pose la question de privilège. Je ne veux pas que l'honorable représentant fasse une déclaration inexacte au sujet du ministère dont je suis comptable.